

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

Délibération n°2022.12.224

**Adoption du contrat régional de développement et de transition
2023-2025**

LE HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 décembre 2022

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **59**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIS, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Fabienne GODICHAUD à Brigitte BAPTISTE, Sandrine JOUINEAU à Zalissa ZOUNGRANA, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Raphaël MANZANAS à Christophe DUHOUX, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Valérie SCHERMANN à Valérie DUBOIS, Zahra SEMANE à Jean-François DAURE, Roland VEAUX à Jacky BONNET,

Excusé(s):

Sabrina AFGOUN, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION
N° 2022.12.224

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : Monsieur ROY

**ADOPTION DU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION
2023-2025**

Le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 du territoire GrandAngoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord a pour objet de préciser les modalités du partenariat avec la Région, en vue de mettre en œuvre un programme d'actions pluriannuel (annexe 2) sur la période de contractualisation.

Le territoire est confronté à des enjeux de cohésion du territoire (fragilisation des petites centralités, hausse de la vacance des logements et des commerces dans les espaces ruraux, disparités dans l'accès aux services à la population, fragilisation de l'offre de soins primaires,...), des enjeux économiques (friches industrielles, activités de production en difficulté structurelles, problématiques de recrutement et de formations, faiblesse de l'agriculture biologique et des circuits courts, taux de fonction touristique bas,...), ainsi que des enjeux de transitions énergétiques et environnementales.

Concernant les axes stratégiques définis pour répondre à ces enjeux, le territoire et la Région se sont accordés pour retenir une stratégie partagée, déclinée en 3 axes stratégiques prioritaires dans le contrat, qui sont :

- Priorité 1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire
- Priorité 2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet
- Priorité 3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions.

Cette stratégie correspond à celle élaborée dans le cadre de la candidature régionale pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement sous la forme d'un développement local par les acteurs locaux (DLAL) - Programmation européenne 2021 – 2027.

Le plan d'actions s'appuie sur ces 3 axes prioritaires, déclinés en 8 sous-axes, dans lesquels sont répartis des projets du territoire qui seront cofinancés par la Région Nouvelle Aquitaine. Ce plan d'actions est prévisionnel. En effet, certains projets pourront être rajoutés, ajustés ou retirés durant les 3 années de vie du contrat.

A cela s'ajoute un financement régional d'une ingénierie indispensable pour favoriser le développement des territoires. Des Equivalents temps plein (ETP) seront ainsi subventionnés par la Région : pour piloter le contrat (0,5 ETP max), pour développer certaines thématiques du territoire (2 ETP max) et pour animer le volet régional des fonds européens (1ETP max).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

La gouvernance est tripartite : les 2 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et le conseil régional de Nouvelle Aquitaine. Un comité de pilotage annuel permettra d'en acter les évolutions.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2022,

Je vous propose :

D'APPROUVER le Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025, comprenant le projet de contrat et ses 3 annexes (note d'enjeux, plan d'actions, carte).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous actes et documents nécessaires à ces effets.

| | |
|---|--|
| Pour : 69 Contre : 0 Abstention : 2 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|--|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord :

- la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, représentée par M. Xavier BONNEFONT, son Président,
- la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, représentée par M. Jean-Marc BROUILLET, son Président,

les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême en date du 08 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord en date du 05 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 19 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord et autorisant son président à le signer ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un ingénieur CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

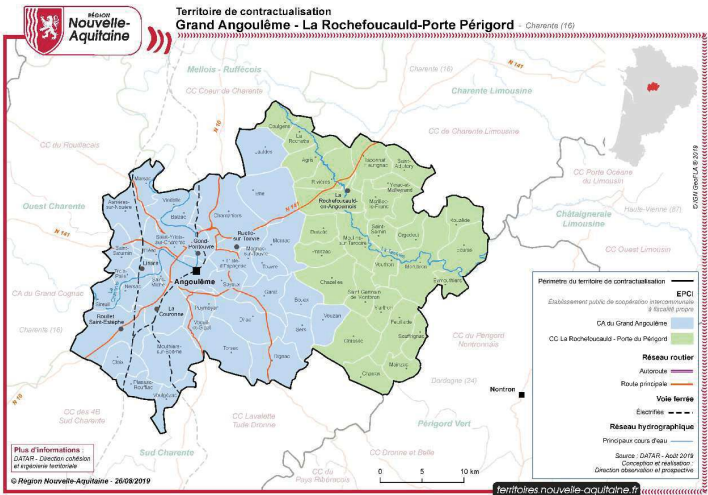
016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation

| | |
|--|--|
| <p><u>Données générales :</u> 65 communes – 164 000 habitants</p> <p>Deux intercommunalités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Communauté d'Agglomération Grand Angoulême, 38 communes- Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord, 27 communes |  |
|--|--|

Le territoire regroupe 65 communes et compte quelque 164 000 habitants. Structuré autour de l'agglomération d'Angoulême (seules quelques communes en marge Est du périmètre sont hors de l'aire d'influence du pôle), le territoire est essentiellement urbain et périurbain.

Malgré une croissance démographique modérée, le nombre d'emplois diminue sur ce territoire.

L'industrie demeure un secteur important de l'activité locale (fabrication d'équipements électriques, mécanique, papier/carton...), mais le territoire connaît un processus de transition économique et sociale, de plus en plus tourné vers l'humain (santé, médico-social, administration, enseignement...). Cette évolution implique un effort d'innovation des acteurs économiques et d'adaptation de l'emploi.

Les deux EPCI sont intégrés au périmètre du territoire d'industrie Angoulême-Cognac initié en novembre 2019, associant Grand Cognac et le Rouillacais.

La Communauté d'Agglomération Grand Angoulême est classée parmi les territoires non vulnérables. La Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord est identifiée parmi les territoires en vulnérabilité intermédiaire.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux (annexe 1), le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Priorité 1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire**

Sous axe 1.1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire en favorisant l'innovation et les dynamiques de fertilisation croisée, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité des activités

Sous axe 1.2 : Favoriser la réorganisation du système de développement local

autour du principe de circularité

Sous axe 1.3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-208071827-20221208-2022_12_24-DE

Accusé des fins exécutoires

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

- Priorité 2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet

Sous axe 2.1: Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet
Sous axe 2.2 : Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain

- Priorité 3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions

Sous axe 3.1: Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation en accompagnant les initiatives et les projets tendant à réduire les consommations d'énergie sur le territoire
Sous axe 3.2 : Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et à protéger la biodiversité, en particulier les systèmes hydriques
Sous axe 3.3 : Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% minimum en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Grand Angoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI du territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **programme d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des **compétences et de l'entrepreneuriat**.

Accusé de réception en préfecture de la Nouvelle-Aquitaine

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1016-2020071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Grand
Angoulême

Alain ROUSSET

Xavier BONNEFONT

A, le

Le Président de la Communauté de
communes La Rochefoucauld Porte du
Périgord

Jean-Marc BROUILLET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

Liste des annexes

Annexe 1 : Note d'enjeux

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Liste des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

NOTE D'ENJEUX ASSEYANT LA STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

Le territoire de projet est travaillé par une série d'évolutions de longue période qui modifient la structure de sa population, la répartition des individus et des activités dans l'espace, ses fonctions économiques ou encore le rapport entre les êtres humains et leurs conditions matérielles d'existence.

- ***Les dynamiques de population et la cohésion du territoire***

La croissance de la population sur le territoire est très faible, due uniquement à un solde naturel positif. La métropolisation du territoire et les nouveaux agencements territoriaux associés bouleversent en profondeur les organisations spatiales et les systèmes territoriaux. Elle précipite notamment la fragilisation des petites centralités.

Cette dynamique, abondamment décrite et commentée, se traduit entre autre par la hausse de la vacance des logements et des commerces dans les espaces ruraux, des disparités croissantes dans l'accès aux services à la population, ou encore des trajectoires démographiques divergentes. Elle pose un défi aux acteurs publics qui se trouvent confrontés à la nécessité d'accommoder ces lignes de fractures croissantes pour garantir la cohérence et la cohésion interne des ensembles territoriaux dont ils ont la charge.

Sur le territoire de projet, ces tendances sont notamment matérialisées par la fragilisation de l'offre de soins primaires (accessibilité à l'offre de santé en médecine générale inférieure à la moyenne de France de province), la déstabilisation du tissu commercial (qui provient également des évolutions des manières de consommer ou encore du développement mal maîtrisé des surfaces commerciales en périphérie des communes), des inégalités d'accès aux équipements sportifs et culturels, ainsi que par le vieillissement plus marqué de la population en milieu rural.

- ***L'économie***

Les mutations des fonctions économiques du territoire se poursuivent et s'amplifient sous l'effet de nombreux facteurs exogènes et endogènes.

L'analyse des moteurs du développement local met ainsi en évidence le caractère désormais prépondérant de l'emploi public et des activités présentiels sur le territoire de projet.

La destruction de pans entiers du système productif national n'a pas épargné les entreprises installées sur le territoire : la présence de nombreuses friches industrielles témoigne ainsi de ce phénomène qui continue de produire ses effets, réduisant la part du secteur secondaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Date de réception : 13/12/2022

dans le mix économique local

Hôtel de Région - certifié exécutoire
14 rue François de Sourdais
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

Si le territoire accueille encore des spécialisations d'activités de production, faisant demeurer l'industrie comme un secteur important de l'activité locale (mécatronique, fabrication d'équipements électriques, industrie du papier carton, fabrication d'autres matériels de transport, industrie du textile cuir), legs d'un secteur industriel jadis florissant, ces dernières sont elles aussi confrontées à des difficultés structurelles qui font peser une menace sur le devenir des emplois générés par ces filières. Ces spécialisations du territoire amènent à s'interroger sur le positionnement stratégique des entreprises locales, leur capacité d'innovation, la mise en place éventuelle d'actions communes liées à des problématiques sectorielles (recrutement, formation,...).

C'est un nouveau modèle de développement qui a lentement cristallisé autour de fonctions économiques en évolution, mais comme tout système de développement, il intègre aussi des éléments idiosyncrasiques qui contribuent à sa singularité.

Les métiers de l'image et les industries culturelles et créatives constituent ainsi un nouvel « attracteur », en capacité de structurer autour de lui un système d'acteurs complet et cohérent. La filière Image se développe en accueillant de nouvelles écoles et entreprises dans le secteur du numérique, de l'image et de la bande dessinée. Environ 190 établissements et 1 900 emplois sont associés étroitement pour créer un écosystème d'entreprises pour la production et l'innovation dans le domaine de l'animation et des technologies numériques.

Si ces filières structurantes du territoire sont à conforter, d'autres sont à développer telles que la filière agricole, mais aussi la destination touristique.

Le secteur agricole sur le territoire de contractualisation est moins représenté que dans tous les territoires de la classe de référence, et la proportion d'agriculteurs est deux fois plus faible qu'aux niveaux régional et national, mais malgré cela les dynamiques sont positives. La diversification de son agriculture (élevage, céréales, viticultures), ainsi que la croissance du secteur de la viticulture, constitue un point fort de son économie. Il y a une faiblesse de l'agriculture biologique et des circuits courts malgré la demande, qui constitue un axe d'amélioration.

Le taux de fonction touristique est très bas par rapport à celui de la région Nouvelle-Aquitaine, avec seulement 6,8 lits pour 100 habitants. Mais le territoire dispose pourtant de nombreux atouts touristiques avec un patrimoine culturel riche (148 monuments historiques sont présents sur le territoire ainsi que de nombreux sites préhistoriques) mais également un patrimoine naturel varié, une destination touristique à développer.

A noter que malgré ces dynamiques économiques, le territoire connaît un taux de création d'établissements qui diminue continuellement.

Il connaît également un taux de chômage élevé particulièrement dans les zones urbaines, et un niveau de qualification peu élevé, avec une surreprésentation des jeunes de 15-24 sans emploi, information, et une part élevée des personnes sans diplôme qualifiant ou avec BEP-

016 00071827-20221208-2022_12_224-DE

CAP

Hôtel de Région certifié exécutoire
14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00
Préception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

- La structuration de nouvelles filières, telles que par exemple des filières en lien avec les transitions énergétique, écologique, alimentaire, pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments ou rendre plus autonome le système alimentaire local
- La consolidation de l'écosystème de l'image et des industries culturelles et créatives, qui impliquera notamment de conforter les liens et les dynamiques de fertilisation croisée entre les fonctions de recherche / conception et celles de production, le tout au service de l'innovation.
- Le développement d'autres filières telles par exemple la filière agricole
- Le développement du principe de circularité, pour constituer des boucles vertueuses à l'échelle du territoire et « faire atterrir » le modèle de développement local.
- L'amélioration du positionnement touristique du territoire, pour en faire un pilier du « modèle économique » du territoire en valorisant ses atouts (patrimoine culturel riche, patrimoine naturel varié dont Fleuve et affluents, Forêt), et en diversifiant son offre d'hébergement et de restauration.
- L'accélération de la décarbonation des mobilités sur le territoire en agissant sur le besoin de déplacement, sur les modes de déplacements utilisés, et sur l'efficacité environnementale des véhicules utilisés.
- Le développement des activités sportives et culturelles
- L'amélioration du niveau de qualification des jeunes
- Le renforcement de l'offre de soins, et le développant de la télémédecine pour garantir un accès aux soins primaires dans les territoires confrontés au déclin de la démographie médicale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Région certifié exécutoire

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

Préception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de développement et de transition

Le précédent contrat avait défini quatre axes stratégiques :

- **Axe 1 :** Accompagner les mutations économiques et soutenir l'innovation
- **Axe 2 :** Construire une offre de services de proximité équilibrée à l'échelle du territoire
- **Axe 3 :** Poursuivre l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique
- **Axe 4 :** Développer l'attractivité et l'économie du tourisme sur le territoire

L'horizon stratégique général dessiné dans la précédente génération de contrat peut être globalement maintenu tel quel, sous réserve de quelques réaménagements. Il répondait en effet à des enjeux qui demeurent toujours aussi forts sur le territoire de projet.

Dans la continuité des engagements pris en 2019, les élus et les acteurs ont donc décidé de définir trois axes stratégiques plus englobants. Ces axes recomposent un nouvel ordre de priorités qui poursuit et amplifie les orientations du contrat précédent autour de trois thématiques : le développement économique, les transitions écologiques et énergétiques et la cohésion territoriale.

Le contrat de développement et de transitions devra notamment contribuer à la structuration et à la consolidation de nouvelles manières de travailler, de produire, de consommer, d'habiter et de se déplacer sur le territoire de projet, afin de concilier les exigences du développement, de l'attractivité et de l'environnement.

Ce pivot vers un modèle de développement plus soutenable, plus résilient et toujours plus soucieux de l'impact des activités humaines sur les conditions matérielles d'existence des collectifs humains requiert évidemment un effort majeur de planification. Ce dernier pourra prendre appui sur des structures d'ingénierie renforcées.

Le contrat devra répondre aux différents enjeux, tels que ceux liés à la fragilisation des petites centralités, aux spécialisations économiques du territoire, et aux transitions environnementales et énergétiques du territoire.

Voici des lignes directrices qui structureront pour les années à venir les interventions croisées de la région, des programmes européens et des acteurs locaux sur le territoire de projet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Région certifié exécutoire

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

Préception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

III- Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

En réponse à ces enjeux, 3 grands axes stratégiques ont ainsi pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025.

Axe 1 : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire

Contexte de mise en œuvre :

Le modèle de développement du territoire se trouve aujourd'hui très largement assis sur la consommation, laquelle est pour partie « *solvabilisée* » par la dépense publique.

Ce système, né du vide laissé par la dislocation d'une partie des fonctions productives du pays, souffre de plusieurs fragilités : il expose notamment le territoire aux variations du cycle économique, tout en le liant à des chaînes d'interdépendances mondialisées qui 1) peuvent se rompre, 2) possèdent une empreinte carbone très élevée (notamment lorsqu'on intègre les émissions de gaz à effet de serre importées)

Les acteurs du territoire de projet entendent donc le compléter et le faire évoluer pour le rendre plus soutenable, plus divers et plus robuste, tout en limitant ses impacts sur l'environnement.

Trois sous axes de mise en œuvre ont été définis dans cet axe 1 :

- Sous axe 1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire en favorisant l'innovation et les dynamiques de fertilisation croisée, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité des activités
- Sous axe 2 : Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité
- Sous axe 3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Région certifié exécutoire

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

Réception par le préfet : 13/12/2022

Publication : 13/12/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

Axe 2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet

Contexte de mise en œuvre :

Des mouvements souterrains travaillent l'espace et la population du territoire de projet. Générateurs de puissants effets de recomposition, ils se traduisent notamment par la fragilisation des petites centralités qui complètent l'armature du territoire par des déséquilibres croissants dans l'implantation et la répartition des services à la population ou encore par la hausse plus ou moins marquée de la vacance des logements et des commerces.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été entreprises pour tenter de contenir ces phénomènes : construction de maisons de services aux publics, construction de maisons de santé pluri-professionnelles, initiatives « Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » coordonnées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, etc...

Ces interventions, quoique bienvenues, n'ont pas encore permis de renverser le cours des évolutions décrites un peu plus haut. Il y a donc lieu de poursuivre les efforts engagés pour conforter l'accessibilité des services à la population dans les territoires urbains ou ruraux où des déficits sont constatés et subis ainsi que pour conforter les fonctions de centralité des petites villes qui organisent l'espace du territoire de projet autour du pôle angoumois.

Deux sous axes de mise en œuvre ont été définis dans cet axe 2 :

- Sous axe 1 : Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet
- Sous axe 2 : Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones déficitaires, en milieu rural mais également en milieu urbain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Région certifié exécutoire

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

Préception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes
**La Rochefoucauld
Porte du Périgord**

Axe 3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions

Contexte de mise en œuvre :

L'effort en faveur des transitions irrigue de part en part la feuille de route Neo-Terra conçue par la région Nouvelle Aquitaine. Cette orientation générale répond de fait à une double nécessité.

Les manifestations déjà perceptibles du dérèglement climatique (transformation du régime des précipitations, multiplication de périodes de chaleur plus longues et plus intenses, tensions croissantes sur la ressource en eau) et la fragilisation croissante du vivant, imposent en effet de renforcer en même temps les politiques d'atténuation et les politiques d'adaptation.

Ces deux approches, loin de se contredire, se complètent et s'impliquent réciproquement : une partie non négligeable des solutions d'adaptation contribuent aussi à la réduction des émissions de GES. Par exemple, la rénovation thermique ou le développement de l'agroécologie vont être à la fois des mesures d'adaptation et d'atténuation.

Ces initiatives doivent préparer le territoire aux effets parfois difficilement prévisibles et non linéaires du changement climatique, en renforçant l'autonomie et la résilience de son système alimentaire, et en réduisant les situations de vulnérabilité énergétique. Elles doivent également favoriser le surgissement d'un nouveau rapport entre les milieux naturels et les collectifs humains vivant et travaillant sur le territoire.

Trois sous axes de mise en œuvre ont été définis dans cet axe 3 :

- Sous axe 1 : Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation en accompagnant les initiatives et les projets tendant à réduire les consommations d'énergie sur le territoire (logement, mobilités etc...)
- Sous axe 2 : Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et à protéger la biodiversité, en particulier les systèmes hydriques
- Sous axe 3 : Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221208-2022_12_224-DE

Hôtel de Région **certifié exécutoire**

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

Réception par le préfet : 13/12/2022
Publication : 13/12/2022

| | |  | | CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS GRAND ANGOULEME LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD | | | |   | | Prévisionnel / priorisation des actions | | | | | | |
|----|---|--|---|--|------------------------------------|------------------|----------|---|---|---|---------|---------|--------------|---|-----------------------|---|
| N° | AXE PRINCIPAL | AXE SECONDAIRE | INTITULE DE L'OPERATION | MAITRE D'OUVRAGE | LOCALISATION | MATURE /AMORÇAGE | RURALITE | COÛT ESTIMATIF (€) | COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€) | BP 2023 | BP 2024 | BP 2025 | OBSERVATIONS | THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES | Néo Terra | |
| 1 | AXE 1 : Axe : Contribuer à l'émergence d'un modèle de développement économique et territorial responsable, diversifié et solidaire | Sous axe 1.1 : Encourager l'accueil, la création, le maintien et le développement des entreprises sur le territoire en favorisant l'innovation et les dynamiques de fertilisation croisée, tout en veillant à la durabilité et à la soutenabilité des activités | Déploiement d'une Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité | Grand Angoulême / Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord | Territoire de contractualisation | Amorçage | x | | | | | | | Commerce - Artisanat - Développement local | | |
| 2 | | | Soutien à la dynamique du Festival international de la Bande dessinée d'Angoulême : projet de la Halle 57, comme lieu d'accueil pérenne pour le festival et les activités culturelles | En cours de définition | Grand Angoulême | Chantier clé | | | | | | | | Sujet inscrit au CPER. Dans l'attente des négociations relatives à la cession de la Halle 57 par la SNCF. | Industrie et filières | |
| 3 | | | Développement du Lab Immersif Krysalide au sein de la Technopole Eurekatech. | Grand Angoulême | Grand Angoulême | Amorçage | | | 200 000 € | | | | | Sujet inscrit au CPER. | Industrie et filières | |
| 4 | | Sous axe 1.2 : Favoriser la réorganisation du système de développement local autour du principe de circularité | Création d'un site dédié au réemploi, à la réutilisation, à la réparation et au reconditionnement au Gond-Pontouvre | Indivision Calitom / GA | Grand Angoulême | Mature | | | 467 905 € | | x | | | Candidature à l'Appel à projets Région-ADEME Réemploi-Réparation-Réutilisation 2022 | Environnement | Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet » |
| 5 | | Sous axe 1.3 : Conforter et développer l'attractivité touristique du territoire | Valorisation et développement d'activités douces autour du Fleuve Charente | Grand Angoulême | Grand Angoulême | Chantier clé | | | | | | | | Sujet inscrit au CPER. | Tourisme | |
| 6 | | | Création d'un Maison de Pays, vitrine des artisans du territoire, à Angoulême | En cours de définition | Territoire de contractualisation | Amorçage | | Entre 720 000€ et 980 000 € selon scénario | | | x | x | | | Tourisme | |
| 7 | | | Création d'un Pôle touristique "Pierre et Préhistoire" sur le site de Rochebertier | Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Mature | x | 1 360 000 € | | | x | x | | Participation régionale à définir selon la future nouvelle politique Tourisme | Tourisme | |
| 8 | | | Restauration de l'église classée Saint Gervais | Commune de Marsac | Grand Angoulême | Amorçage | x | 310 000 € | | | | x | x | Aide maximale à hauteur de 15 % | Culture - Patrimoine | |
| 9 | | | Restauration de l'église classée Saint Maurice | Commune de Montbron | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Amorçage | x | 564 000 € | | | x | x | | Dossier de demande d'aide attendu fin 2022. Aide maximale à hauteur de 15 % | Culture - Patrimoine | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|--|--|---|---|------------------------------------|--------------|-----------|---------|---------------|----------|-----------|---|---|--|--|--|--|--|
| 10 | AXE 2 : Renforcer les solidarités territoriales pour créer un équilibre durable entre les populations et les différentes composantes du territoire de projet | Sous axe 2.1 : Conforter les fonctions des petites centralités du territoire de projet | Dépollution et renaturation de la ZAC de la Tardoire à La Rochefoucauld | Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Chantier clé | | | | | | | | | Chiffrage attendu en 2023. | Revitalisation centres bourgs | Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable | |
| 11 | | | "Projet Guy VII": Réhabilitation du site du Couvent des Carmes pour l'accueil d'un tiers-lieu et d'ateliers d'artisans des métiers d'art | Commune de La Rochefoucauld | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Amorçage | x | | | | | | | | | Chiffrage attendu en 2023. | Revitalisation centres bourgs | Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable |
| 12 | | | Création de halles dans le centre-bourg de Montbron | Commune de Montbron | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Amorçage | x | | | | | x | | | | Chiffrage attendu en 2023. | Revitalisation centres bourgs | Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable |
| 13 | | Sous axe 2.2 : Renforcer l'accessibilité des services à la population au bénéfice des zones défavorisées, en milieu rural mais également en milieu urbain | Réhabilitation de l'ancienne école du Maine Gagnaud pour l'implantation de l'Ecole de la deuxième chance à Ruelle-sur-Touvre | Grand Angoulême | Grand Angoulême | Amorçage | | | 826 952 € | | | | x | x | | Dans l'attente d'un chiffrage actualisé d'ici début 2023 | Emploi - Formation | |
| 14 | | | Extension de la maison de santé pluriprofessionnelle de Brie | Commune de Brie | Grand Angoulême | Amorçage | x | | 600 000 € | | 120 000 € | | | x | | Commune classée en zone d'intervention prioritaire par l'ARS (nouvelle cartographie 2022). Taux maximal de 20 %. | Santé - Silver économie | Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable |
| 15 | | | Adaptation de la salle de musiques actuelles La Nef aux nouveaux usages culturels | | Grand Angoulême | Amorçage | | | 775 000 € | | 155 000 € | | | | | Sous réserve d'un arbitrage budgétaire en 2023. Taux maximal de 20 %. | Culture - Patrimoine | |
| 16 | | | Création d'un restaurant et point de services desservant l'itinéraire cyclable touristique de la FlowVélo | Commune de Chazelles | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Mature | x | | 428 500 € | | 100 000 € | | | | | | | Services de proximité |
| 17 | Réhabilitation d'une ancienne maison pour l'accueil d'activités commerciales et artisanales | Commune de Saint-Adjutory | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Mature | x | | 82 100 € | | 28 735 € | | x | | | Sous réserve d'une confirmation des montants en 2023 | Services de proximité | Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable | | |
| 18 | AXE 3 : Conforter et amplifier les contributions du territoire de projet aux efforts de transitions | Sous axe 3.1 : Conforter les politiques d'atténuation et d'adaptation en accompagnant les initiatives et les projets tendant à réduire les consommations d'énergie sur le territoire | Contrat opérationnel des mobilités | | Territoire de contractualisation | Chantier-clé | | | | | | | | | | Transports - Mobilités | Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous | |
| 19 | | Sous axe 3.2 : Réduire l'empreinte matérielle des activités humaines et protéger la biodiversité, en particulier les systèmes hydriques | Projet "Marthon village mellifère" | Commune de Marthon | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Amorçage | x | | | | | | | | | Environnement | Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité | |
| 20 | | Sous axe 3.3 : Renforcer l'autonomie et la résilience des systèmes de production alimentaire sur le territoire de projet | Déploiement de citernes pour la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments municipaux pour réemploi pour l'entretien des espaces publics. | Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord | La Rochefoucauld Porte du Périgord | Amorçage | x | | | | | | | | | Chiffrage attendu en 2023. | Environnement | Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau |
| 21 | | | Création d'une plateforme de stockage de légumes biologiques "Docks légumes" | En cours de définition | Territoire de contractualisation | Amorçage | | | | | | | | | | Chiffrage attendu en 2023. | Agriculture, agroalimentaire, circuits courts | Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique |
| 22 | | | Création d'un Marché d'Intérêt Local à Angoulême | En cours de définition | Territoire de contractualisation | Amorçage | x | | | | | | | | | Chiffrage attendu en 2023. | Agriculture, agroalimentaire, circuits courts | Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique |
| 23 | Création d'un pôle sur la rénovation bioclimatique et de l'agroécologie au sein de l'ancienne Tuilerie de Niollet à Garat | En cours de définition | Grand Angoulême | Amorçage | x | | 830 250 € | | | | | | | | | Agriculture, agroalimentaire, circuits courts | Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises | |
| | Ingénierie | Chef de Projet Cohésion Territoriale | Grand Angoulême | Territoire de contractualisation | | | | 0,5 ETP | | 37 500 € | | x | x | x | sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum) | | | |
| | | Chargés de mission thématiques : Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité / Circuits courts et autonomie alimentaire | Grand Angoulême / Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord | Territoire de contractualisation | | | | | jusqu'à 2 ETP | | 150 000 € | | x | x | x | sur la période 2023-2025 (25 000 €/ETP/an maximum) | | |
| | | Animation Volet Territorial des Fonds Européens | Communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord | Territoire de contractualisation | | | | | jusqu'à 1 ETP | | 30 000 € | | x | x | x | sur la période 2023-2025 (10000 €/an maximum) | | |

